



**Comité technique spécial départemental de la Sarthe
du 12 mars 2020**

Déclaration liminaire de la FSU

Madame la Directrice Académique,

Ce CTSD se déroule dans des circonstances exceptionnelles. En pleine épidémie de Covid-19, alors que toutes les études épidémiologiques tendent à prouver que les enseignants constituent un public surexposé à la contamination, le ministère semble naviguer à vue et laisse les personnels dans une très grande incertitude. Loin de nous l'idée de participer à une psychose collective mais il nous semble urgent que la hiérarchie informe clairement les collègues tant sur les risques effectivement encourus que sur leurs droits. C'est dans cette optique que la FSU vous a demandé la tenue d'un CHSCT départemental exceptionnel. La réponse que vous nous avez adressée hier ne répond pas à cette demande, et même si certaines réponses se trouvent dans le document fourni par le Ministère, nous regrettons qu'un échange en direct ne puisse avoir lieu. Nous ne manquerons pas de vous adresser les questions qui restent en suspens, ou de vous interpeler à l'occasion de situations qui pourraient se présenter et qui demanderaient une réponse rapide. Dans le même ordre d'idée, nous pensons qu'il serait nécessaire que vous demandiez aux chefs d'établissement de réunir les CHS afin d'informer et rassurer les collègues, enseignants comme non-enseignants.

Comme la psychose ne doit pas s'installer, il importe de traiter également les autres problématiques qui traversent l'Éducation Nationale.

Lors du dernier CTSD vous avez, suite à notre déclaration liminaire, vivement et gravement mis en cause le comportement d'enseignants devant le lycée Touchard, lors des mouvements contre les E3C. Vos propos nous ont semblé suffisamment graves, Madame la Directrice, pour que nous vous demandions, par courrier, de les confirmer. Ce courrier est resté sans réponse. C'est donc de vive voix que nous vous demandons si vous les confirmez. De notre point de vue, ils constituent une mise en cause inadmissible de nos collègues. Si un adulte a fait preuve de violence envers les élèves ce matin-là, il ne s'agissait certainement pas d'un enseignant.

Quoi qu'il en soit, le mouvement, lui aussi exceptionnel, contre les E3C a montré l'ampleur du refus des enseignants de cette réforme du lycée et du baccalauréat. La sagesse commanderait au ministre d'arrêter les frais, de suspendre cette mauvaise réforme et de revenir à la table des négociations avec les organisations représentatives. Si le ministre veut savoir le ressenti des collègues, nul besoin d'un questionnaire confectionné à la va-vite, ne présentant aucune garantie de sincérité, ce d'autant plus qu'il est accessible à tout un chacun et qu'il est possible d'y répondre plusieurs fois : les organisations syndicales représentent les personnels qui s'expriment au moment des élections professionnelles. Cela s'appelle la démocratie sociale. Mais, plus que jamais, le déni de réalité semble régner rue de Grenelle.

A propos de ces E3C qui ont semé le chaos : quelles seront les décisions concernant les établissements qui n'ont pu faire passer les épreuves ? Tout le monde semble être dans le flou artistique.

Flou artistique encore sur les fameuses revalorisations promises par le ministre au plus fort de la tempête sociale. Dans le texte adopté à la hussarde par la grâce du 49-3, les revalorisations sont conditionnées à une loi de programmation. Tout le monde sait très bien que l'article de loi concerné est anticonstitutionnel et sera censuré par le Conseil Constitutionnel. Précédent navrant : pour la

première fois, les député-es ont adopté sciemment un texte illégal pour sauver la face d'un ministre totalement démonétisé. Et ce ne sont pas les scénarios proposés aux organisations syndicales qui vont restaurer la confiance : les revalorisations sont minimales, essentiellement composées de primes, ne concernent pas tout le monde et seront conditionnées à une refonte du temps de travail. Sous couvert de revalorisation on s'apprête donc à dégrader encore un peu plus nos conditions de travail. Personne n'est dupe : le texte gouvernemental aboutira à une baisse substantielle des pensions. Pour les professeurs comme pour l'ensemble des travailleurs. Ce texte est nocif et la FSU continue, dans un large cadre intersyndical à en demander le retrait. Elle appelle les enseignants à poursuivre la mobilisation, en particulier le 31 mars, pour faire céder un gouvernement de plus en plus isolé, cerné de toutes parts, qui n'a d'autre ressource, pour faire adopter son texte, que de fouler aux pieds les députés en utilisant, en plein cœur de la crise sanitaire, l'arme du 49-3.

Pour en venir à ce qui nous occupera aujourd'hui, les documents que vous nous présentez prévoient la suppression de 28 ETP dans le second degré. La pilule est difficile à avaler. L'argument démographique fréquemment mis en avant n'explique pas tout (les lycées ne connaissant pas de baisse conséquente d'effectifs). Le cas du lycée Malraux d'Allonnes est exemplaire : pas d'élèves en moins mais 4 ETP supprimés ! Comment ne pas y voir un « effet réforme ». Nous l'avions dit, nous l'avions annoncé et cela se confirme : cette réforme a un objectif budgétaire. Elle est proprement catastrophique et est en train de détruire le lycée. Nous ne sommes plus les seuls à le dire : l'Inspection Générale vient de rendre une note au vitriol sur ce sujet. Le ministre traitera-t-il les inspecteurs généraux de « ventilateurs à angoisse », de « minorité très vocale » comme il le fait habituellement en parlant des militant-es de la FSU ?

En attendant, nous voyons en Sarthe se poursuivre, comme si de rien n'était, les suppressions de postes, la baisse des moyens, la destruction du service public d'éducation alors même que l'actualité sanitaire nous montre avec force que notre pays a plus que jamais besoin de services publics forts, dotés de moyens humains et financiers importants, pour aider la population, la protéger, la soigner, l'éduquer. Ce que nous allons étudier durant ce CTSD nous montre que cette leçon n'a pas encore été tirée par ceux qui nous gouvernent.